



CORPORATE SWAG

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Nous confirmons par écrit la commande en prix hors TVA. Il vous incombe de vérifier les informations contenues sur celle-ci lors de votre confirmation. Toute réclamation ultérieure ne pourra plus être retenue.

2. ÉCHANTILLON D'EXÉCUTION (BAT PRODUIT)

Pour toute commande passée chez Corporate Swag Sàrl, un « Bon à tirer » papier ou électronique vous sera soumis avant la fabrication des articles de votre choix. Afin d'éviter tout malentendu, nous ne commençons la production de masse que lorsque vous avez confirmé par écrit le « Bon à tirer ».

Dans de nombreux cas, il est judicieux de produire un échantillon d'exécution physique en supplément du « Bon à tirer » avant la production de masse. Nous vous le recommandons particulièrement pour les productions spéciales ou sur-mesure. Un tel échantillonnage entraîne des coûts élevés, allant de la production de la matière première, la teinture dans la couleur pantone définie, la fabrication du prototype et l'expédition du fournisseur par coursier. Un prix forfaitaire pourra vous être facturé.

3. ILLUSTRATIONS

Les photos contenues dans nos catalogues, présentations, devis sont à valeur d'illustration et sont non-contractuelles. Seul le « Bon à tirer » (BAT) fait foi.

4. DÉLAIS DE LIVRAISON

Nos délais de livraison sont des valeurs indicatives et font foi une fois la commande confirmée. Vous serez informés lorsque votre commande aura atteint ce statut. En cas de retard de livraison, quelle qu'en soit la cause, le donneur d'ordre ne peut prétendre à aucun droit de dommages et intérêts, ni ne peut résilier le contrat. En cas de force majeure ou de perturbation de la production, quelle qu'en soit la cause, chez nous ou chez nos fournisseurs, nous sommes autorisés à prolonger les délais de livraison. Si vous procédez à des modifications suite à la présentation des impressions, des échantillons d'exécution, etc., nous sommes autorisés à prolonger les délais de livraison en conséquence.

5. QUANTITÉS LIVRÉES

Les sur-livraisons et sous-livraisons d'une marge de 10 % sont usuelles dans la branche et doivent être acceptées. Nous vous facturons la quantité réelle livrée.

6. FRAIS D'ENVOI

La commande nous est livrée dans nos locaux, validée par notre contrôle de qualité et conditionnée, elle vous est expédiée dans les délais. L'ensemble des frais logistiques est inclus dans nos prix.



CORPORATE SWAG

L'acheteur a la possibilité de venir enlever sa commande dans nos locaux. Dans le cas contraire, des « frais d'envoi » de nos locaux à votre adresse seront facturés comme suit :

- Coût par colis : CHF 25.-
- Coût par palette EUR : CHF 130.-

7. PAIEMENT

Nos prix s'entendent TVA non comprise.

Les paiements sont faits en CHF, ou dans la monnaie stipulée dans le contrat.

En l'absence d'historique commercial commun un paiement partiel ou intégral anticipé vous sera demandé pour démarrer la production.

Le règlement de nos factures doit être effectué sous 10 jours.

Au-delà d'un montant de CHF 3'000.- HT un acompte de 50% vous sera demandé. Nous nous réservons le droit de ne livrer des clients sans références suffisantes de crédit que sur présentation d'une caution bancaire ou après un règlement anticipé. Le donneur d'ordre est responsable du paiement de la marchandise commandée, même si elle est livrée à des tiers à sa demande.

Si les délais de paiement ne sont pas respectés, l'acheteur doit, sans rappel particulier de Corporate Swag Sàrl, dès la date d'échéance, des intérêts de retard d'un montant correspondant à l'intérêt actuel de compte courant des grandes banques suisses, ainsi que les frais de la procédure judiciaire et de la saisie. La marchandise demeure notre propriété jusqu'au paiement complet.

8. QUALITÉ

Des différences de couleur et d'état en fonction du matériau de base et/ou du traitement de finition ne peuvent pas être exclues.

9. DÉFAUTS

Les défauts apparents doivent être signalés immédiatement et les défauts cachés sous 8 jours après réception de la marchandise par écrit. En cas de présence fondée de défauts, nous sommes autorisés, à notre choix, de les réparer, de livrer une marchandise de remplacement, de modifier le contrat ou de réduire le prix. Nous ne sommes responsables des dommages indirects ou consécutifs tels qu'une perte de gains, que si vous pouvez nous justifier d'une action négligente ou préméditée.

10. OBJETS POUR LES ENFANTS

Les objets dans nos catalogues ou sur-mesure, sans exceptions, ne conviennent pas aux enfants de moins de 3 ans.



CORPORATE SWAG

11. CHARTE DE TAILLE DES TEXTILES

Les textiles que nous proposons, tricotés ou tissés, sont produits selon les dimensions standard des usines que nous représentons. Sur demande, nous mettons volontiers à votre disposition les tableaux de mesure correspondants. Les échantillons qui vous sont présentés font généralement foi d'engagement en matière de taille.

Pour des productions spéciales, nous pouvons également utiliser votre propre charte de taille.

12. DROITS D'AUTEUR

Le donneur d'ordre est lui seul responsable de l'infraction de droits et notamment de droits d'auteurs de tiers par la réalisation de sa commande. Il dégage Corporate Swag Sàrl de toute revendication en résultant, frais de consultation juridique compris.

13. PHOTOS

Nous nous réservons le droit, sauf avis contraire de votre part, d'utiliser les photos de vos produits à des fins commerciales sur nos supports marketing (catalogues, site internet, flyers, etc.).

14. JURIDICTION COMPÉTENTE ET DROIT APPLICABLE

La juridiction compétente est pour les deux parties le tribunal du district de Boudry. Nos contrats sont régis par le droit suisse, conventions internationales exclues.